L'épuration par épandage agricole :

Historique :

Au début des années 1860, les eaux d'égout de Paris sont rejetées sans traitement dans la Seine à hauteur de Clichy et de Saint-Denis, entrainant pollutions et plaintes des riverains. Pour limiter les rejets et traiter ses eaux usées, la Ville de Paris expérimente la technique de l'épandage agricole sous la conduite de l'ingénieur des Ponts et Chaussées **Adolphe Mille**. Cette technique consiste à **utiliser les eaux usées pour irriguer et fertiliser les champs de la région**. L'objectif est de laisser les polluants organiques présents dans l'eau d'égout se dégrader naturellement dans les sols tout en les fertilisant.

Les premiers essais sont menés à **Clichy** en 1867, puis à **Gennevilliers** à partir de **1869**. Après des premiers résultats concluants, **la loi en faveur de la généralisation de l'épandage agricole est promulguée en 1889**. Elle entraîne la création de nouvelles zones d'épandage dans les régions **d'Achères en 1895**, puis de **Méry-Pierrelaye et de Carrières-Triel en 1899**.

Les surfaces d'épandage atteignent leur maximum en 1906 avec **5 400 hectares de terre d'irrigation** réparties entre les régions de Gennevilliers (900 ha), d'Achères (1400 ha), de Méry-Pierrelaye (2150 ha) et de Carrières-Triel (950 ha).

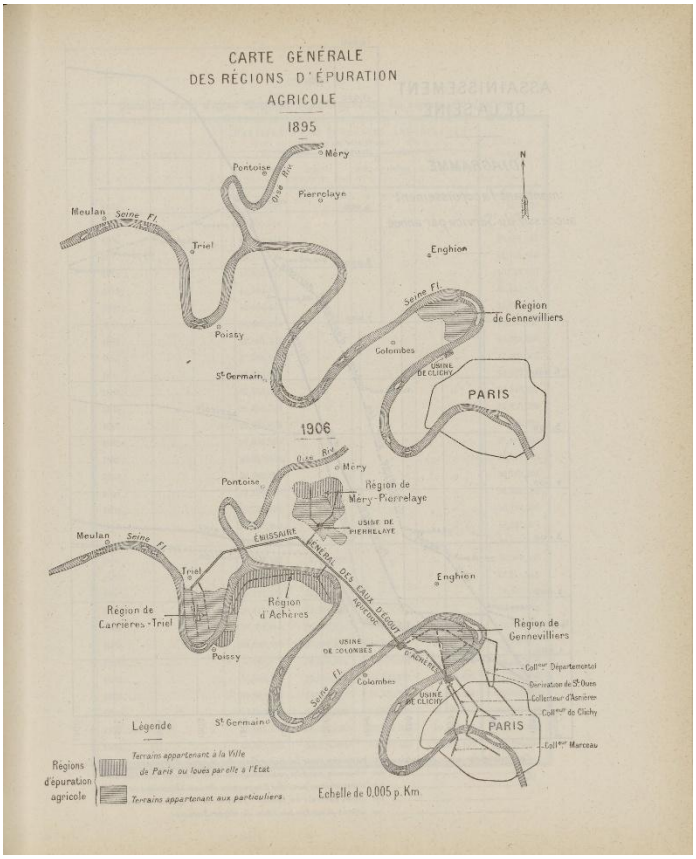

Les régions d'épandage en 1895 et 1906, note à l'appuie du compte de 1906, 6FH/2

L'eau d'égout est acheminée depuis Paris par gravitation au moyen de **l'émissaire général**. Plusieurs **usines de relevage** des eaux - construites à Clichy, Colombes et Pierrelaye - permettent le franchissement de dénivelés importants. Des **bouches** sont installées le long des champs pour permettent leurs irrigations. Des **conduites de drainage** sont également créées sous les cultures. Elles recueillent les eaux désormais épurées avant de les rejeter dans la Seine.

Bouche d'irrigation et cantonnier dans le parc agricole d'Achères

Un tiers des terres d'épandages appartiennent à la Ville de Paris, tandis que les deux tiers restants sont la propriété de petits exploitants. Les terres appartenant à des propriétaires privés sont dites en « **irrigation libre** », c'est-à-dire que les cultivateurs utilisent les eaux d'égout en fonction des besoins de leurs cultures. Les terres appartenant à la Ville sont divisées en **fermes et domaines** loués à de grands exploitants qui emploient plusieurs centaines d'ouvriers. Sur ces terrains, ils doivent respecter des volumes d'irrigation minimum imposés par les services d'assainissement de Paris.

Les champs d'épandage irriguent principalement des **cultures maraîchères et céréalières**. On y cultive notamment des artichauts, des choux, des pommes de terre et des poireaux. Des terres sont également laissées en pâturage pour de l'élevage.

Les surfaces d'épandage diminuent progressivement dans la seconde moitié du XXe siècle sous la pression de l'urbanisation des banlieues. Elles passent de 4 500 hectares en 1949 à 2 000 hectares en 1983, puis à 1 100 hectares à la fin des années 1990. Le développement de l'épuration biologique, mise en place à Achères à partir de 1940, surpasse en volume de traitement la technique des épandages à la fin des années 1950.

Des études menées à la fin des années 1990 révèlent une contamination des sols dans les régions d'épandage rendant impropre à la consommation les cultures alimentaires. L'épandage agricole est ainsi interdit **par arrêté préfectoral du 30 avril 2001.** La trentaine de maraîchers encore en activité sont indemnisés et leurs cultures sont remplacées par de la production fourragère.

Repères chronologiques :

- **1867 :** Installation de champs d'expérimentation de l'épandage à Clichy
- **1869 :** Début des épandages dans la plaine de Gennevilliers
- **1889 :** Loi sur la généralisation de l'épandage agricole
- **1906 :** Les surfaces d'épandage atteignent 5 400 hectares de terres irriguées en région parisienne
- **1949 :** Réduction des surfaces d'épandages à 4 500 hectares sous la pression de l'urbanisation parisienne
- **1958 :** Le volume d'eau traité par épuration biologique dépasse celui par épandage agricole
- **1990 :** La surface d'épandage n'est plus que 1 100 hectares en Ile-de-France
- **1996 et 1998 :** Etudes révélant la pollution des sols dans les régions d'épandage
- **2001 :** Interdiction des épandages par arrêté préfectoral

Fiches complémentaires :

Retrouvez également en PDF sur les sites des archives du SIAAP des fiches spécifiques sur les régions d'épandage de Gennevilliers, Achères, Méry-Pierrelaye et Carrières-Triel

Fonds associés :

- **6FH** - Service de l'Assainissement de la Seine, bilan annuel d'activité, description des usines, des travaux exécutés, des études et des projets (1893-2020).
- **11FH -** Epandage. Régions de Gennevilliers, de Méry-Pierrelaye, de Carrières-Triel
- **15J -** Plans historiques. Achères, Bassin du Talon de Botte, Chemin des Boeufs, Domaine de Maubuisson, Domaine Picquenard, Ferme de Fromainville, Ferme de la Ballastière, Ferme de la Garenne, Ferme des Noyers, Ferme du Barrage, Ferme Haute Borne, Fonceaux, Irrigations, Liesse, Mery, Pierrelaye